



Conseil économique et social

Distr. générale
24 décembre 2009
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

Cent cinquantième session

Genève, 9-12 mars 2010

Point 8.6 de l'ordre du jour provisoire

Questions diverses

Révision de la Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3)

Note du secrétariat*

Rectificatif

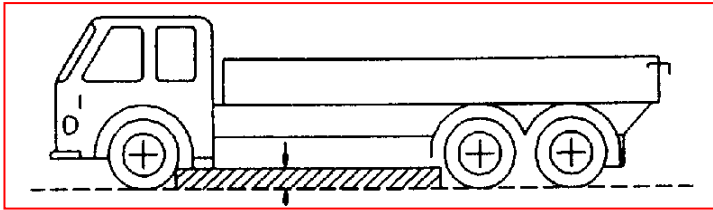
Page 7, section B, paragraphe 3, dernière phrase

Remplacer «Règlement n° 52» par «Règlements n° 52 et 107».

* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2006-2010 (ECE/TRANS/166/Add.1, activité 02.4), le Forum mondial a pour mission d'élaborer, d'harmoniser et de mettre à jour les Règlements en vue d'améliorer la performance des véhicules. Le présent document est soumis dans le cadre de ce mandat.

Page 14, chapitre II, section G, paragraphe 3 d)

Remplacer la figure par la figure ci-dessous:



Page 15, chapitre II, section H,

Ligne 1: remplacer «2.» par «f)»

Ligne 5: remplacer «a)» par «i)»

Ligne 13: remplacer «b)» par «ii)»

Ligne 18: remplacer «3.» par «2.»

Page 34, chapitre VI, tableau

Remplacer la ligne D du tableau par la ligne ci-dessous:

D.	Mesures, vitesse maximale, consommation de carburant, puissance nette	68, 84, 85, 101, 120	E	
----	---	----------------------	---	--

Page 35, chapitre VII, tableau

Ajouter une nouvelle ligne après la ligne J, comme suit:

K.	Compteur de vitesse	39	E	
----	---------------------	----	---	--